
Table des matières

Cadrage scientifique	9
Propos introductifs	13

PREMIÈRE PARTIE

VERS UNE DÉFINITION/REDÉFINITION DE LA RÉGULATION

Introduction aux réflexions sur la notion de la régulation	17
Le concept de régulation en droit	21
§ 1. Une indécision conceptuelle persistante	24
A. Repères	24
1. Présupposés	25
2. Précisions terminologiques	27
B. Variations	28
1. Enjeux	28
2. Variété des points de vue doctrinaux.....	29
§ 2. Une construction juridique polymorphe	31
A. Paradoxes	31
1. L'esprit et l'outil	31
2. L'État, ici et au-delà.....	32
3. Les autorités de régulation, ici et ailleurs.....	34
B. Jeux croisés.....	35
1. Les bases classiques de la régulation	35
2. Les innovations de la technique normative	36
Modèles et perspectives de la régulation des jeux d'argent et de hasard	39
§ 1. Loi de 2010, objectifs, caractéristiques, atouts et limites	40
A. Une conception marquée par un sentiment de prudence.....	40
B. Des objectifs pérennes et une régulation exigeante	41
C. Les limites du modèle français aujourd'hui.....	41

§ 2. Bilan de la régulation du secteur des jeux d'argent et orientations en vue d'une réforme du modèle.....	44
A. Les constats de la Cour des comptes.....	44
B. Une nouvelle version du modèle de régulation des jeux en ligne ?.....	45
§ 3. Conclusion	48

DEUXIÈME PARTIE LES BILANS NORMATIFS

Titre 1. Bilan législatif national	53
La régulation des jeux d'argent et de hasard : des circonstances de 2010 aux nécessités d'un monde numérique	55
§ 1. D'une loi de circonstance à la définition de bases pour une régulation des jeux.....	56
A. Une revoyure escamotée, un dispositif amendé, le hasard traqué.....	56
1. La revoyure n'aura pas eu lieu.....	56
2. Une quinzaine de modifications législatives	57
3. La difficulté de définir le hasard.....	57
4. Que retenir de ces évolutions du droit?	59
B. Des objectifs loin d'être atteints, des intérêts internes, des pressions européennes.....	59
1. De multiples intérêts en jeu	59
2. Des objectifs loin d'être atteints	60
3. La pression du cadre européen	61
§ 2. Des évolutions technologiques et économiques qui bousculent le marché	62
A. Une domination menacée	62
1. Par la mondialisation	62
2. Par l'exigence de maîtrise technologique	62
3. Par les besoins d'investissements massifs.....	63
B. Le défi du numérique.....	63
C. Un marché convergent.....	64
Un bilan national justifiant une réforme ambitieuse des régimes juridiques	65
§ 1. Un bilan en demi-teinte des droits des jeux d'argent et de hasard	67
A. Les lacunes dans l'encadrement des droits des jeux	67
B. Une prise en compte imparfaite de l'objectif sociétal	71

§ 2. La construction d'un droit unifié pour les jeux d'argent et de hasard	74
A. Une reconstruction administrative de la régulation des jeux	74
B. Repenser les modalités techniques de la régulation des jeux	78
Titre 2. Bilan à l'extérieur des frontières nationales	81
La nécessaire reconnaissance d'un ordre public européen et la prise en compte d'une régulation dynamique en matière de jeux d'argent	83
§ 1. Introduction	83
§ 2. Un « ordre public européen » en matière de jeux d'argent.....	84
§ 3. À la recherche d'une régulation dynamique des jeux de hasard	87
A. La nécessité d'un cadre réglementaire dynamique et cohérent.....	87
B. La mise en œuvre au niveau national d'un cadre réglementaire dynamique et cohérent.....	89
1. Une loi-cadre nationale adaptable sur le modèle des « actes délégués »	89
2. Une « <i>soft law</i> » régulatrice sous conditions.....	90
§ 4. Conclusion	93
La régulation des jeux au Québec	95
§ 1. Introduction	95
§ 2. Les acteurs de la régulation des jeux et leurs compétences respectives.....	97
A. La Société des loteries du Québec	97
1. La mission et le statut de la Société.....	97
2. La tutelle du gouvernement et du ministre des Finances..	98
B. La Régie des alcools, des courses et des jeux : l'acteur principal de la régulation du jeu au Québec	99
1. La mission de la Régie	99
2. Les compétences de la Régie	99
§ 3. Le contrôle du jeu en ligne : les collaborations intergouvernementales nécessaires	102
§ 4. Conclusion	104
Le jeu public en Italie	105
§ 1. Le contexte de la régulation des jeux en Italie.....	105
A. Histoire et évolution	105
B. Dimensions et dynamiques	105
C. Modèles et régulation	107

§ 2. Débat sur l'éthique du jeu public et l'évolution du modèle italien	108
A. Les limites de la prohibition	108
B. Rémunération et déséconomies externes	109
§ 3. Le conflit institutionnel entre l'état et les autorités locales	109
§ 4. Coopération internationale	110
A. Le rôle de l'Union européenne et la coopération entre les régulateurs	110
B. Proposition d'une liquidité partagée	111
C. Défis du futur	112

TROISIÈME PARTIE

L'ANALYSE FONCTIONNELLE DE LA RÉGULATION APPLIQUÉE AUX JEUX

Titre I. Régulation et économie des jeux	117
Régulation et économie des jeux – Le cas particulier de la Belgique	119
§ 1. Opérateurs illégaux légitimisés	119
§ 2. Droit secondaire	121
§ 3. Organisations de marché	121
§ 4. Des exemples dans le monde	122
§ 5. Pourquoi le monopole plutôt que la libre concurrence ?	122
§ 6. Conclusion	124
Les enjeux économiques et de régulation du marché des jeux d'argent et de hasard au Québec et en Ontario (Canada)	125
§ 1. Une structure économique fondée sur le monopole d'État	126
§ 2. Une contribution économique appréciable	128
§ 3. Conclusion : une régulation à améliorer	130
La relation entre la régulation et la performance organisationnelle	133
§ 1. Raison d'être de la régulation	134
§ 2. La régulation redéfinie	136
§ 3. La régulation influence l'orientation de la performance organisationnelle	138
§ 4. Conclusion	140
La régulation du secteur des jeux entre Charybde et Scylla	141
§ 1. Quel encadrement sectoriel ? De la prohibition à la régulation	142
§ 2. Protéger le consommateur contre lui-même : un retour sur l'économie du jeu	144
A. Le joueur : un agent économique fort peu rationnel	145

B. Des offreurs à la recherche d'un modèle économique viable	146
§ 3. La passe étroite de la régulation sectorielle	148
A. La régulation en charge de la conciliation d'objectifs contradictaires	148
B. Une régulation appelée à évoluer ?	150
Titre 2. Régulation et santé publique	153
Réseau traditionnel et jeu en ligne : pour une harmonisation de la réglementation	155
§ 1. Comparaison entre les demandes d'aide émanant des joueurs du réseau terrestre et on line	155
§ 2. Jeu à crédit dans les points de vente FDJ ou PMU	157
§ 3. Transversalité des pratiques	158
§ 4. Pour une harmonisation des réglementations	158
§ 5. SOS Joueurs : relais de la demande des joueurs	159
Comment prévenir le jeu excessif sur Internet ?	
Focus sur les modérateurs de jeux en ligne	161
§ 1. Du plaisir du jeu au jeu pathologique	162
§ 2. Quelle protection pour les joueurs ?	163
§ 3. Profil des joueurs en ligne	165
§ 4. Utilisation et intérêt des modérateurs de jeux	167
A. Connaissance et utilisation des modérateurs de jeux	167
B. Intérêt des modérateurs mis en place et regard sur l'opérateur de jeu les proposant	168
§ 5. Conclusion	169
Pratique excessive des jeux de hasard et d'argent :	
Quel est le problème ?... et comment réduire les dommages	171
§ 1. Principes de l'approche de réduction des risques et des dommages dans les addictions	171
§ 2. Le jeu de hasard et d'argent, un produit tout sauf ordinaire	172
§ 3. Réduire les dommages dans le contexte du faible recours aux soins : la nécessité de l'« aller vers » et de l'innovation	174
§ 4. Conclusions	176
Régulation des jeux et santé publique : le mobile de Calder	177
§ 1. Lignes de force : la protection des joueurs au cœur du régime juridique des jeux	180
A. L'État, maître des jeux	180
1. La définition des règles du jeu	181
2. L'attention portée aux mineurs	181

B. Le choix du jeu responsable	183
1. Des positions de chacun	183
2. Des équilibres (déséquilibres ?)	185
§ 2. Tracer les perspectives : les lignes de fuite	187
A. Adapter les dispositifs de protection des joueurs	187
1. Des dispositifs sous tension	188
2. Des dispositifs à l'épreuve	189
B. Améliorer les dispositifs de prise en compte de l'addiction ..	191
1. Les nouveaux outils du jeu responsable	191
2. La prise en charge thérapeutique des joueurs	192
Titre 3. Régulation des jeux 2.0 et paris sportifs	195
Réguler les paris sportifs modernes : quel équilibre entre demande, attractivité de l'offre et maîtrise des risques ?	197
§ 1. Comprendre la demande de paris sportifs	201
§ 2. Une offre de paris sportifs sans limites ?	203
§ 3. La maîtrise des risques liés aux paris sportifs : principe de précaution ou de correction ?	206
§ 4. Conclusion : peut-on définir les contours d'une régulation idéale ?	209
Les enjeux des paris sportifs et jeux 2.0 – Le point de vue du SCCJ.	213
Les hypothèses de rapprochement des législations nationales européennes	219
§ 1. Le rôle de l'Unesco dans la préservation de l'intégrité des valeurs du sport	219
§ 2. Les réglementations régionales et la préservation de l'intégrité du sport	223
§ 3. Vers une intervention européenne dans l'encadrement des jeux d'argent en ligne ?	226
Titre 4. Propositions de réforme	231
Bilan et perspectives de la régulation des jeux d'argent et de hasard – Le point de vue du PMU	233
§ 1. La distinction offline/online de la régulation du secteur des jeux en 2010	233
A. Une distinction obsolète du fait des évolutions technologiques	233
B. Une distinction aux conséquences négatives pour les paris hippiques	234
§ 2. La multiplicité des régulateurs : une limite à l'efficacité de la régulation du secteur	234

§ 3. L'équilibre des filières économiques : un objectif de l'État parent pauvre de la régulation.....	235
§ 4. L'exigence d'une réforme pour adapter la fiscalité des jeux à la réalité de l'activité.....	236
§ 5. La nécessaire évolution du régime juridique des jeux d'argent face au développement des nouvelles technologies.....	237
§ 6. La maturité du PMU dans la promotion du jeu responsable.....	237
Vers un nouveau modèle de régulation des jeux d'argent et de hasard en France ?	239
Pour une régulation nationale globale et indépendante	241
§ 1. Argent, jeu, hasard, régulation : de quoi parle-t-on ?	241
A. Les frontières floues des jeux d'argent.....	241
B. Quelle régulation ?	242
C. Comment apprécier les risques ?	242
§ 2. Définir une politique des jeux.....	243
A. La Cour des comptes propose la création d'un comité interministériel des jeux	243
B. La Cour souhaite une étude d'impact de la fiscalité des jeux	244
§ 3. La Cour des comptes recommande la création d'une AAI unique de régulation des jeux.....	244
Régulation des jeux : maintenir l'équilibre entre les différents objectifs fixés par la loi	247
Propos conclusifs.....	253
Décider aujourd'hui de la régulation des jeux pour qu'ils aient un avenir	255
§ 1. Demain : maintien de spécificité de la régulation ou destin de banalisation ?	256
A. La régulation, principe du secteur des « jeux »	256
1. L'exclusion de la concurrence comme principe, au bénéfice de la Régulation comme principe du secteur des jeux.....	256
2. La concurrence, principe adjacent du secteur des jeux.....	257
3. L'interprétation des textes au regard de l'articulation entre le principe central issu de la Régulation et le principe adjacent issu de la Concurrence.....	258
4. La nécessité absolue de définition de ce qu'est un « jeu »	259
B. Le risque, objet central et définitif de la régulation des jeux	261
1. Le risque, justification d'une unicité ou articulation institutionnelle	261

2. Le risque exogène, objet de la régulation du secteur des jeux	261
3. Le risque endogène, objet de la régulation du secteur des jeux	263
§ 2. Demain : dimension financière et/ou dimension politique dans la régulation des jeux.....	266
A. La vraie vie sera-t-elle « des hamburgers et des jeux » ?	266
1. Le jeu, une activité ordinaire et quotidienne de chacun marquée par la culture	267
2. Le jeu, une activité personnelle relevant transitivement du Politique	267
B. Les tensions institutionnelles résultant de la dimension financière et/ou politique de la régulation des jeux	267
1. Les tensions entre les régulateurs et les pouvoirs publics..	268
2. Les tensions en Europe entre la Commission européenne et les États membres	268
§ 3. Demain : le jeu régi par la seule « loi du désir » ou bien par moins ou plus que la « loi du désir »	269
A. L'avenir de la régulation des jeux : moins que la « loi du désir »	270
1. La Régulation comme contrainte exercée sur les désirs des joueurs	270
2. La Régulation comme transformation des désirs des offreurs	271
B. L'avenir de la régulation des jeux : plus que la « loi du désir »	271
1. L'avenir de la Régulation des jeux : l'éducation par le plaisir	271
2. L'avenir : des opérateurs cruciaux, responsables de faire en sorte que les jeux apportent plus de plaisir	272